

La dégradation de la France par l'agence Fitch va accroître la vulnérabilité des entreprises et notamment celles sous PGE.

01/05/2023 06:15 - EDITO



Les entreprises sous PGE vont encore avoir besoin d'être accompagnées, c'est le principal constat fait par le cabinet Arc, cabinet spécialisé dans la gestion du poste Clients et le recouvrement de créances et son président, Denis Le Bossé

L'état des entreprises françaises

Alors que Bercy confirme que la croissance économique au deuxième trimestre de l'année a été meilleure que ce qu'on attendait, l'agence de notation Fitch vient de jeter un doute sur les perspectives d'amélioration de la conjoncture. L'agence Fitch a abaissé la note de la France, de AA à AA-. Ça signifie que la France reste dans le groupe des bons élèves (les AA .) mais en descendant d'un cran , l'agence signale au monde entier que les nuages s'accumulent notamment pour cause de malaise social.

L'agence juge que l'impasse politique du Président va l'obliger à augmenter les dépenses publiques et les impôts. Donc le gouvernement va être obligé de continuer à s'endetter à un cout qui va augmenter . Mais quand les taux d'intérêt augmentent à cause des risques accrus, ces augmentations sont partagées par tous ceux qui doivent trouver de l'argent : l'État et les collectivités locales, les particuliers qui veulent acquérir de l'immobilier, les entreprises qui ont prévu d'investir ou tout simplement qui doivent gérer leur trésorerie. En bref, Fitch ne rend pas service à Emmanuel Macron dont le seul atout est encore aujourd'hui une économie qui tient la route.

Le cabinet Arc qui est l'un des spécialistes de la gestion du postes clients, qui surveille de près les trésoreries, confirme un risque aggravé de la vulnérabilité des entreprises pour cette année 2023 et notamment celles qui sont encore sous PGE , les prêts garantis par l'État. Denis Le Bossé, le président du cabinet ARC explique

Denis Le Bossé

Le cabinet Arc spécialisé dans l'optimisation financière des entreprises et le recouvrement de créances s'attend à une année 2023 très compliquée pour les petites et moyennes entreprises. Si les grandes entreprises sont aujourd'hui en bon état, une partie du tissu industriel qui était déjà en difficulté avant le « quoi qu'il en coûte » est désormais en risque de défaillance. En fait , le PGE (prêt garanti par l'État) a accru la résilience de beaucoup d'entreprises mais n'a pas sauvé celles qui étaient déjà en difficulté. D'après l'étude récente réalisée avec l'IFOP, 80 % des entreprises ne prévoient pas de croissance de leur activité au 1er semestre.

JMS : Mais vous ne prévoyez pas pour autant une vague de défaillances systémiques comme certains observateurs particulièrement pessimistes ?

Denis Le Bossé : La relance très violente après le covid , l'explosion de l'inflation et les incertitudes liées à la guerre en Ukraine, ont brouillé les radars et bloquent beaucoup de perspectives de développement. Les manifestations sociales ne vont pas arranger le climat. Cependant, il ne devrait pas y avoir de défaillances systémiques parce que les outils qui permettent de résister existent pour éviter les dépôts de bilan en masse.

4 entreprises sur 5 à croissance 0

JMS : Mais rassurez-nous , toutes les entreprises ne sont pas en risque de difficultés ?

Denis Le Bossé : Absolument, on s'aperçoit que les grandes et très grandes entreprises ont gagné en résilience depuis le covid. Elles ont utilisé tous les moyens pour protéger leur trésorerie et accroître leurs fonds propres. Mais surtout elles ont su lancer des programmes de restructuration pour s'adapter aux grandes mutations digitales et environnementales notamment. Les PGE lancés pendant le covid et prolongés après, ont été correctement utilisés pour renforcer leur haut de bilan.

Cependant, au-delà des grandes entreprises bien gérées , une vague de faillites est partie dès le début de cette année, alors que l'année 2022 a déjà enregistré 42000 défaillances. Camaïeu, Go sport, Pimkie sont les cas les plus spectaculaires de ce premier trimestre. Mais le gros des difficultés risque d'affecter surtout les petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du tissu économique français et qui sont les plus fragilisées.

L'étude du cabinet Arc /IFOP a chiffré très précisément les risques de défaillances :

80% des entreprises interrogées ne prévoient pas de croissance pour 2023. Ce qui explique la prévision très faible retenue par Bercy.

Par ailleurs, 33% des entreprises ne pensent pas pouvoir faire face au remboursement cumulé de leurs créances, de leur PGE, de leurs investissements et de leurs factures courantes. Parce que les banques se désengagent des TPE et PME qui n'ont pas encore remboursé leur PGE et que dans la moitié des cas (48%), les assureurs-crédit se désengagent des TPE/PME.

JMS : Si « le quoi qu'il coûte » est terminé , que peut faire l'État ?

Denis Le Bossé : Le « quoi qu'il en coûte. » organisé par le ministère de l'économie a donc permis de sauver l'essentiel du système économique français. Tous les actifs de production (y compris les contrats de travail) ont été mis à l'abri grâce aux PGE, aux perfusions ,aux aides à la résilience, aux boucliers tarifaires ... mais aujourd'hui, le retrait de l'État ne peut pas s'arrêter au même moment sinon ce serait l'asphyxie. Pour reprendre l'expression de Warren Buffet, « c'est quand la mer se retire à marée basse qu'on voit ceux qui restent sur le sable ».

Les entreprises qui étaient, avant le covid, déjà fragiles et qui n'ont pas saisi l'opportunité des aides publiques pour se moderniser, se restructurer, s'adapter vont tomber avec la fin des perfusions.

Le PGE Covid a été prolongé en janvier 2022 en PGE résilience pour permettre de soutenir les entreprises qui avaient un besoin urgent de trésorerie en raison du conflit en Ukraine (qui date du 25 février).

Les conditions étaient très larges. Il s'agissait de répondre à la hausse du prix de certaines matières premières, de compenser la rupture des chaînes d'approvisionnement, ou la suspension des paiements en provenance de la Russie ou de l'Ukraine et même la perte brutale des débouchés commerciaux dans les zones impactées par les conflits internationaux.

Maintenant, toutes les entreprises qui éprouvent des difficultés pour rembourser ces PGE, peuvent demander un étalement sur 8 ou 10 ans. La demande devant être faite avant le 31 décembre 2023.

Ces entreprises sont en général en risque de grandes difficultés parce qu'elles n'ont pas modifié leur mode de gestion, elles n'ont pas pris la mesure des changements à organiser. Ce sont ces entreprises-là qui vont tirer sur les délais de paiements, avoir des difficultés avec leur banque et ne pas trouver d'assureurs-crédit qui ont tendance à se désengager .

Ces entreprises ont urgemment besoin de renforcer leurs fonds propres mais elles ont aussi besoin d'une organisation ou d'une stratégie cohérente et très souvent, d'un accompagnement pour éviter les contentieux qui pourraient précipiter la chute.

Denis Le Bossé

Président du cabinet Arc

<https://www.cabinet-arc.fr>